

2015 / 04
du 13 avril 2015

SOMMAIRE : Reclassement de B en A

Reclassement de B en A : le serpent de mer

Alors que tout le monde espérait l'affaire entendue après des années de discussion, le Conseil d'Etat a rejeté, début octobre 2014, le projet de décret censé corriger les effets pervers du décret Jacob de décembre 2006, relatif au reclassement des agents passant de catégorie B en A.

Le Syndicat, ainsi que toutes les structures F.O., avait pris toute sa place lors de ces discussions, pour aboutir malgré tout à un projet de décret qui n'était pas complètement satisfaisant.

Depuis l'annonce de son rejet par le Conseil d'Etat, le Ministre a demandé au Secrétariat Général de revoir sa copie en proposant un autre dispositif.

Plusieurs mois après, nous sommes toujours dans l'attente d'un groupe de travail spécifique sur ce sujet, promis à nouveau lors d'un autre GT ministériel le 10 mars dernier.

La Fédération des Finances F.O. a donc écrit au Secrétaire Général du ministère, M. DE JEKHOWSKI, sur ce sujet, un courrier que tu trouveras au verso.



Paris, le 3 avril 2015

Monsieur Laurent De Jekhowsky
Secrétaire Général
Des ministères économiques et financiers
139 Rue de Bercy – Teledoc 272
75 572 Paris Cedex 12

Objet : *Correctif de B en A*

Monsieur le Secrétaire Général,

Les débats durant le groupe de travail sur les « *mesures catégorielles* », en date du 10 mars dernier, ont une nouvelle fois abordé les modalités de reclassement des agents promus de B en A, avant le 1^{er} janvier 2007, suite à la parution du décret 2006-1827 du 23 décembre 2006.

En réponse, vous nous avez informés que Madame la Directrice des ressources humaines, adjointe au Secrétaire Général, serait en charge d'organiser un groupe de travail dans les prochaines semaines.

A ce jour, nous sommes encore dans l'attente de la programmation de celui-ci. Pour notre Fédération, vu l'ancienneté de ce dossier et son urgence, toutes les parties concernées connaissent parfaitement les enjeux. En conséquence ce groupe de travail doit être l'occasion d'une présentation d'un projet prenant en considération l'ensemble de la problématique et, en tout premier lieu, n'excluant aucun agent promu avant le 1^{er} janvier 2007.

D'autre part, notre Fédération se refuse à voir ce dossier corrélé aux conclusions de la négociation sur « *la rénovation des parcours professionnels et des rémunérations* » au niveau du ministère de la Fonction Publique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grasset', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe Grasset